

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1874.

A PROPOS DE LA CIRCULAIRE
DE M. DE BROGLIE.

La grosse affaire du jour est la nouvelle circulaire dont M. le duc de Broglie vient d'augmenter sa collection.

Celle-ci s'adresse au parti bonapartiste. Elle a produit sur nos honorables une impression assez unanime d'étonnement et presque d'ironie.

On se demandait partout quel pouvait être le but du gouvernement. Entend-il, par cette circulaire, empêcher la manifestation bonapartiste du 16 mars ? Non, puisqu'il l'honore presque du regret dû à la fidélité. Reconnaît-il au contraire sa légalité ? Non plus, puisqu'il la considère comme étant sur la pente du désordre. Prescrit-il alors des mesures de nature à l'empêcher de glisser sur cette pente ? Pas la moindre.

Seulement il semble exprimer un sentiment de défiance à l'encontre de ses fonctionnaires. Mais s'il se défie des maires bonapartistes, pourquoi donc en encombre-t-il pendant 15 jours les colonnes de l'*Officiel* ? Quand on se défie des gens on s'abstient de les employer, mais on s'abstient aussi de les offenser. Or, le gouvernement semble commettre à la fois ces deux fautes.

Enfin, on se demande si l'insertion d'une pareille déclaration de guerre dans l'*Officiel* ne va pas donner plus d'importance au parti de l'Empire qu'il ne mettra d'entraves à ses mouvements.

Il est bien évident que si la manifestation du 16 mars se passe tout entière à l'étranger, le ministère n'aura guère d'action sur elle. Et dans ce cas il valait mieux se taire.

Si, au contraire, un désordre se produit à l'intérieur, on a mieux que des circulaires pour le réprimer. On a la loi, et l'approbation unanime de tout ce qui se souvient de Sedan et de Metz. Et encore, dans cette hypothèse, nous cherchons vainement l'utilité de la circulaire.

Il n'y a qu'un résultat qui semble se dessiner de plus en plus, c'est de produire parmi les vingt bonapartistes de l'Assemblée une irritation qui pourrait se traduire par un vote défavorable le jour de l'interpellation.

Vingt voix sont plus qu'on ne pense dans ces journées décisives. Si toutes les gauches venaient à s'unir pour voter l'ordre du jour des interpellateurs, l'adjonction des 20 voix de l'Empire suffirait peut-être pour ébranler le ministère, à moins que le ministère ne satisfasse assez la droite pour pouvoir compter absolument sur cette dernière.

Là est le nœud de la question. Encore une fois le pouvoir se met à la discrétion de la droite. La circulaire de M. le duc de Broglie à ses préfets, avec ses menaces sans répression, ses défiances sans prohibitions précises, avec sa physionomie indéfinie en un mot, est considérée comme le type de la politique des centres, de la politique des termes moyens.

Quant aux députés bonapartistes, ils rayonnent. Nous aurions pu, disent-ils, échouer dans notre manifestation du 16 mars. Mais aujourd'hui le retentissement nous est assuré. Le Gouvernement s'est chargé de faire notre réclame.

Ce document ministériel, dit l'*Assemblée nationale*, prend toute l'importance d'un acte inaugural d'une nouvelle politique. L'opinion commune est, en effet, que le gouvernement vient de signifier *urbi et orbi*, parlant à la personne des bonapartistes, son intention de défendre le septennat, même par la force, et de traduire en mesures effectives les déclarations du maréchal-président aux membres du tribunal de commerce.

Le *Français* nous dit, en feuille qui connaît la pensée inspiratrice de la circulaire :

« Dans des circonstances comme celle-ci, rendant hommage aux intentions du ministre de l'intérieur, approuvant les termes fermes et modérés de sa circulaire, l'esprit d'apaisement et de conciliation qu'elle respire, tous les hommes d'ordre, dans l'Assemblée et dans le pays, se trouveront cette fois encore d'accord et contre les brouillons et contre les ennemis de la paix publique. »

D'après le *Moniteur*, la circulaire sera sans doute fort mal reçue du parti bonapartiste, mais le grand nombre de citoyens qui ont besoin de travailler en paix et n'ont que faire de manifestations bonapartistes ou autres, en sera certainement satisfait, et aucune conviction raisonnable n'aura lieu de s'en offenser.

La *France*, qui cependant est loin de gêner le ministère par un excès de tendresse et de dévouement, donne une approbation complète à l'acte du 19 février.

Les organes habituels des gauches réunies feignent de ne pas comprendre la situation créée par les résolutions nouvelles du gouvernement ; on dirait en les lisant que leurs amis n'ont pas à compter avec elles.

On est convaincu, au *XIX^e Siècle*, que M. de Broglie se prépare à abandonner sa politique de combat, puisqu'il se sépare aussi nettement de ses anciens alliés.

L'autre *Siècle* estime que la circulaire ne va pas assez loin. Il se demande quels sont ces actes particuliers et nouveaux qui pourraient paraître mettre en doute la validité des décisions souveraines de l'Assemblée. »

Suivant les *Débats*, les instructions de M. de Broglie sont fort paternelles, et le ton général confine à l'humilité. « On dirait presque que M. de Broglie y demande pardon de la liberté grande qu'il prend de contrarier les manœuvres des impérialistes. Ce n'est pas sur ce ton qu'on le prendrait avec les organisateurs d'une manifestation républicaine. Mais il faut bien payer les services reçus et ceux qu'on attend encore. »

Naturellement, les journaux impérialistes sont loin de se trouver traités aussi paternellement qu'il semble aux *Débats*. Le *Pays* déclare qu'il ne comprend pas le changement d'attitude du ministère et répond à la circulaire par cette profession de foi :

« Le gouvernement actuel n'a qu'une chose à exiger de nous : c'est que nous reconnaissons le septennat.

» Nous l'avons reconnu.
» Il est encore en droit de nous demander de le servir au nom de la France conservatrice.

» Nous le servons.
» Plus même, nous jurons de ne jamais aider à sa chute et de le protéger de toutes les forces que nous avons, et en tant qu'il

laisse intactes nos convictions et intacts nos principes.

» Que veut-il donc de plus, et n'est-ce pas assez ? »

L'*Ordre* affirme que le gouvernement a été mal renseigné sur les projets du parti bonapartiste et sur leur caractère. « Il ne devrait pas, dit cette feuille, ignorer qu'il ne s'agit point, pour le 16 mars, d'une manifestation dans le sens bruyant du mot, mais de la constatation de la situation politique nouvelle que confère cette date au prince impérial. »

Chronique Electorale.

La candidature de M. Ledru-Rollin dans le département de Vaucluse paraît avoir mis la division dans le camp républicain, et compromis cette sévère discipline à laquelle les radicaux ont dû depuis deux ans tant de victoires électorales.

La gauche modérée et le centre gauche ont vu avec terreur « ce revenant de 1848, » comme ils l'appellent, cet « ennemi de l'infâme capital, » comme il se qualifiait lui-même, sortir de l'oubli où il était resté enseveli depuis sa fugue par le vasistas des arts-et-métiers, pour venir effrayer les conservateurs qui ont encore la naïveté de croire à la République suivant M. Thiers.

Cette terreur leur a inspiré une démarche dont le *Rappel*, partisan de la candidature du « revenant, » donne le récit suivant :

« Jeudi soir, trois délégués des groupes de la gauche et du centre gauche, MM. Testelin, Leroyer et Christophe, se sont rendus à Fontenay-aux-Roses auprès de l'honorable M. Ledru-Rollin.

» Ces messieurs, d'après une note qui nous est communiquée, allaient « le prier de se désister de sa candidature dans le Vaucluse. » Il leur semblait que, « dans les circonstances présentes, cette candidature était inopportune, et qu'elle servirait de prétexte à de nouvelles attaques contre la République. »

» M. Ledru-Rollin leur a déclaré « qu'après avoir deux fois refusé la candidature dans le Vaucluse, et après l'avoir finalement acceptée sur les instances du comité des délégués du département, il ne pouvait plus se retirer. »

» Voici comment la note en question résume les paroles, à la fois fermes et modérées, qu'a prononcées M. Ledru-Rollin :

» Il considère comme un devoir de venir défendre à la tribune le suffrage universel au moment où il est menacé. Le suffrage universel a été la doctrine de toute sa vie. Sous le régime de Louis-Philippe et depuis lors, il n'a cessé de le défendre et de le soutenir. Il ne lui est pas permis, en ce moment, de désertir une cause au succès de laquelle il veut vouer ce qui lui reste de forces.

» On se tromperait, au surplus, sur le sens de sa candidature, si on avait la pensée de voir en lui un champion de doctrines violentes ou dangereuses. Il saisira la première occasion qui s'offrira pour lui, s'il est élu, de monter à la tribune, et il espère qu'il n'aura pas de peine à dissiper les ombrages et les défiances dont il peut être l'objet pour certaines personnes auxquelles tous les prétextes sont bons pour attaquer la République.

» Les délégués de la gauche et du centre

gauche ont encore présenté quelques objections, qui n'ont point convaincu M. Ledru-Rollin.

» Il maintient définitivement sa candidature. »

M. Ledru-Rollin aura décidément eu, jusque dans sa vieillesse, le privilège de faire beaucoup parler de lui. Les journaux sont pleins de son nom, le département de Vaucluse va se couvrir de ses circulaires. Le dissentiment, d'autre part, renaît entre les patrons de sa candidature et ceux qui hier paraissaient disposés à la subir. Le *Bien public* a jugé nécessaire de rapporter, dans la note suivante, l'espèce d'acquiescement déjà donné :

« Des démarches faites auprès de M. Ledru-Rollin, pour obtenir qu'il retirât sa candidature, sont restées sans effet. Ces démarches et la résolution prise par l'Union républicaine ont une grande importance. La responsabilité du choix et de l'élection reste ainsi tout entière aux délégués et à une fraction de la députation de Vaucluse.

» Nous ne saurions approuver ce choix ; nous n'y voyons que des inconvénients, sans aucun avantage ; mais les groupes de la gauche, en agissant comme ils l'ont fait, ont absolument déchargé leur responsabilité. Il ne leur appartient pas de faire davantage ; le reste est l'affaire des électeurs de Vaucluse ; s'il y a faute, elle est leur ; s'il y a manifestation intempestive et fâcheuse, le parti républicain n'en saurait être responsable. »

Ce désaveu est-il sincère ? Dans tous les cas, il n'émane que d'un groupe isolé, puisque nous trouvons immédiatement dans le *XIX^e Siècle* une sorte de justification de M. Ledru-Rollin et de sa candidature.

Le langage des feuilles thieristes, et, sans doute, la façon de voir de leurs patrons se sont presque complètement modifiés. Les plaintes se font jour encore, les inquiétudes se trahissent, mais en fin de compte on arrive à cette conclusion, à cette capitulation, devrions-nous écrire :

« Nous ne pensons à désobliger ni les électeurs de Vaucluse, ni M. Ledru-Rollin, leur futur élu. Ces réserves faites, nous verrons sans appréhension ni chagrin M. Ledru-Rollin prendre place à la Chambre ; peut-être même ne regretterons-nous pas qu'une faute ait été commise si elle doit, pour l'avenir, nous préserver de nouvelles erreurs. »

Et maintenant, électeurs, instruisez-vous. Ce n'est plus l'extrême gauche qui veut bien se compromettre avec les amis de M. Thiers : ce sont les amis de M. Thiers qui subissent, contraints et forcés, le choix des radicaux. Au moins, il y a quelques mois, ils osaient encore lutter jusqu'au bout et opposer l'un des leurs à M. Barodet. Apparemment, les temps ont marché pour eux, et leurs dernières illusions sont tombées. Aujourd'hui, ils ne savent plus qu'obéir.

La *France*, le *Temps*, l'*Opinion nationale*, l'*Événement*, et tous les organes de la république modérée et du centre gauche combattent avec vigueur le candidat du *Rappel* et de la *République française*, et l'*Événement* annonce que non-seulement dans le centre gauche et la gauche modérée, mais aussi dans une partie de l'Union républicaine, beaucoup voient avec autant d'inquiétude que de regret le maintien de la candidature de M. Ledru-Rollin.

Grâce à la discorde qui existe au moins autant entre les électeurs républicains de

Vaucluse qu'entre les journaux républicains, il pourrait bien arriver que le candidat conservateur, M. de Billiofi, obtint la majorité aux élections du 4^m mars.

Dans la Vienne, la candidature conservatrice de M. de Beauchamp gagne tous les jours du terrain. On lui sait gré d'avoir affirmé nettement sa résolution de soutenir le septennat, et on ne trouve pas que l'engagement pris par son concurrent, M. Lepetit, « d'aller s'asseoir derrière M. Thiers » présente des garanties sérieuses aux conservateurs qui composent l'immense majorité du corps électoral dans ce département.

On parle déjà de l'élection partielle qui doit avoir lieu dans la Gironde; voici ce que nous lisons à ce sujet dans plusieurs correspondances de Bordeaux :

« Après les élections de la Vienne et de Vaucluse, et bien certainement avant que la nouvelle loi électorale soit votée, les électeurs de la Gironde vont être convoqués. Le décret doit paraître le 30 mars. Déjà le candidat républicain est choisi par les radicaux girondins. M. Villetle, ex-auxiliaire de M. Fourcand, maire révoqué de Bordeaux, a accepté la candidature. Les conservateurs ont aussi fait choix de M. de Forcade la Rochette. »

Chronique générale.

La commission relative à la réorganisation de l'armée s'est réunie pour examiner le projet de loi présenté par M. le général du Barail relativement à la construction des forts autour de Paris.

Les commissaires se sont promis de garder le secret le plus absolu sur la discussion qui a eu lieu à ce sujet, et nous ne pouvons que les approuver; ils n'ont d'ailleurs pris encore aucune résolution.

La commission chargée de l'examen de la loi sur la librairie a entendu les raisons de M. Deppeyre, lequel est entré dans de longues explications sur le projet qu'il a présenté, et a insisté d'une façon très-énergique sur la nécessité de mettre un terme à la propagation des livres immoraux, qui a pris un développement considérable par suite de la suppression du brevet de libraire.

On a distribué une proposition de loi signée par MM. Dezanneau, le baron du Vinols, le baron Chaurand, le marquis de Franclieu, de Limairac, Dumon, le marquis de la Rochejacquin et le comte de Cintré; elle est ainsi conçue :

Nul ne pourra être nommé sous-préfet avant l'âge de 25 ans, secrétaire-général avant 30 ans et préfet avant 35 ans.

On a également distribué un rapport préliminaire fait par M. Ducuing sur les mesures nécessaires pour arrêter les ravages causés par les insectes nuisibles à l'agriculture; parmi les mesures proposées dans ce but, nous signalerons la prohibition de chasser autrement qu'au fusil les oiseaux insectivores et notamment : l'hirondelle, l'écorcheur, le gobe-mouches, le traquet, l'alouette, le rossignol, les becs-fin de toutes les variétés, le bruand, la fauvette, le troglodyte, le roi-telet, la mésange, la bergeronnette, le chardonneret, le bouvreuil, le moineau, l'engoulevent, la citelle, le grimpeur, la huppe, le pic, le torcol et l'étourneau, etc.; la chasse au corbeau sera interdite ou tolérée suivant la région.

Hier a dû être distribué le rapport de M. Perrot sur les opérations de l'armée de la Loire. Ce document constitue la première partie du travail confié à cet honorable député et qui doit comprendre l'examen de toutes les opérations militaires en province; la seconde partie, qui sera publiée seulement dans quelques mois, sera relative aux opérations de l'armée de l'Est.

L'Agence Havas publie la note suivante :
« Des journaux annoncent que M^{me} Bazaine

est arrivée à Cannes pour se rendre à l'île Sainte-Marguerite, afin de partager la captivité de son mari. M^{me} Bazaine a, en effet, obtenu, par faveur spéciale, la permission d'aller s'installer à côté de son mari dans l'intérieur même du fort qui sert de prison à l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin, mais cette permission n'est pas indéfiniment provisoire, et elle pourra être retirée ou continuée suivant les circonstances. »

On lit dans l'Assemblée nationale :

Dans un long article sur le récent discours de M. le comte de Moltke, devant le Reichstag allemand, la République française prend à tâche de rassurer l'empire germanique sur l'état actuel de notre réorganisation militaire.

Le journal de MM. Gambetta-Challemel-Lacour demande piteusement combien nous avons de régiments au complet, sur les 152 dont se compose notre infanterie.

Combien de nos 48 corps d'armée seraient réellement en état de faire campagne, si nous étions menacés de quelque secousse imprévue ?

Combien sur les 323 batteries, qui constituent notre artillerie, nous en possédons d'équipées, armées, et munies d'un engin perfectionné ?

Il demande encore où en est, à cette heure, l'organisation centrale qui, en cas de besoin, devrait donner l'impulsion à nos forces, avec cet ordre et cette précision sans lesquels tout mouvement de notre part serait paralysé ?

« Nous avons bien du chemin à faire, ajoute la République française, pour justifier les craintes que M. le comte de Moltke a exprimées devant le Reichstag. »

Ces vaillants coryphées de la radicalité sont parfois d'une adorable naïveté. Ils voudraient bien que nos ministres de la guerre et de la marine leur fissent des confidences et sur l'état actuel de nos forces, et sur les mesures qu'ils tiennent en réserve, non pour provoquer des conflits, mais pour assurer cette fois notre sûreté nationale.

Mais la République française a beau geindre et se couvrir la tête de cendres; nos ministres et nos généraux ne prendront pas même la peine de la rassurer.

Les héros du 4 septembre ont assez bien servi les Prussiens pendant la guerre, pour que nous ayons le devoir d'être en garde contre leurs hypocrites doléances.

On a beaucoup remarqué que l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc coïncidait avec l'arrivée à Berlin des députés de l'Alsace-Lorraine.

On sait que Jeanne d'Arc était Lorraine. L'autre jour, une main pieuse et patriotique avait déposé une magnifique couronne de roses blanches et de violettes, ainsi qu'une petite couronne de fleurs de lys.

Avant-hier, un incident a beaucoup ému ceux qui y ont assisté : un soldat est venu déposer aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc une couronne d'immortelles. Au moment où il accomplissait cette action touchante, il a détaché de sa poitrine un ruban qui soutenait sa médaille de Crimée, et l'a fixé à la couronne.

On lit dans le Gaulois :

M. Louis Vuillot a été reçu la semaine dernière à l'Élysée-Napoléon, en audience particulière, par M^{me} la maréchale de MacMahon.

Le Journal d'Alsace signale une protestation des catholiques de Strasbourg contre la déclaration faite par M^{er} Roess, évêque de Strasbourg, au sein du Parlement allemand. Les catholiques de Wasselnheim préparent une protestation semblable. Le Journal d'Alsace ajoute que certains incidents qui se sont produits après coup, au sujet de la séance de mercredi, ont accru la surexcitation des esprits.

La même feuille blâme Teutsch, mais elle blâme en même temps l'attitude d'une partie de la presse allemande et du Reichstag allemand. Elle trouve enfin que la déclaration de l'évêque de Strasbourg demeure un fait d'une grave portée que tous les commentaires du monde ne sauraient affaiblir.

MM. Lauth et Teutsch sont arrivés à Strasbourg.

Nouvelles extérieures.

ANGLETERRE.

Les journaux anglais rendent hommage à la belle attitude des députés alsaciens-lorrains au Reichstag.

Le Daily Telegraph rappelle que la France et l'Angleterre ne stipulèrent aucun avantage territorial après la guerre de Crimée. Constatant les anciennes haines de la France et de l'Angleterre, il dit qu'elles sont complètement éteintes et fait observer qu'il n'en serait pas ainsi si l'Angleterre avait annexé le Pas-de-Calais. Il termine en disant que la France a les sympathies de l'Europe entière pour son ressentiment naturel résultant de la perte de l'Alsace-Lorraine.

On écrit de Londres, 24 février :

M. Moffat, beau-père du Dr Livingstone, pense qu'il est encore permis d'espérer que son illustre gendre n'est pas mort. Il fonde son opinion sur les raisons suivantes :

1^o Jusqu'à présent, aucun Européen n'a vu un seul des indigènes qui ont été témoins de la mort de Livingstone;

2^o On peut à peine croire que Livingstone soit parvenu à l'endroit où il est censé avoir rendu le dernier soupir;

3^o Un fait suffirait pour jeter des doutes sur le récit de la mort du célèbre voyageur, c'est ce que l'on rapporte au sujet du manque de provisions : or, il est avéré qu'il en avait encore pour huit mois; enfin, l'histoire actuelle est mot pour mot la répétition d'une autre qui avait circulé, il y a douze ans, relativement à un autre voyageur africain.

ITALIE.

La Gazette d'Italie prétend que le général La Marmora a résolu de renvoyer la plaque de grand-croix de l'Aigle-Rouge en brillants, dont il a été décoré, en 1864, pour la mission qu'il avait remplie à Berlin, à l'occasion de l'avènement au trône de l'empereur actuel.

La plaque a été consignée au préfet de Florence qui, sur la demande du général, a dû faire constater par un joaillier que les diamants de la plaque n'avaient été ni altérés ni falsifiés. C'était une réponse à l'accusation d'altération et falsification de documents injustement lancée contre le général par la presse officieuse allemande.

Chronique locale et de l'Ouest.

La démolition du Collège.— Les Ursulines.

I.

Encore un souvenir qui s'éteint ! Notre vieux collège disparaît sous le marteau de la démolition, emportant les traces d'une institution religieuse qui fut patronnée, en son temps, par le plus populaire de nos rois, Henri IV.

Les Ursulines, comme congrégation, vouée à l'éducation des jeunes filles pauvres, datent en France de 1606 à 1608; elles s'installèrent à Paris, dans l'hôtel Saint-André, faubourg Saint-Jacques, sous la direction de Madeleine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve, dont le père, président à la Cour des comptes, contribua à l'entrée de Henri IV dans sa capitale assiégée en 1594.

Cette dame, alors veuve, devint supérieure du couvent de l'hôtel Saint-André, où s'élevèrent plus tard et par ses soins des bâtiments somptueux; la reine Anne d'Autriche en posa la première pierre le 22 juin 1620. Une bulle du pape Paul V avait confirmé le 13 juin cette nouvelle institution (1).

L'ordre des Ursulines n'est pas originaire de France, mais bien d'Italie; il fut établi en 1535 par Angèle de Mérici, née à Decenano, près du lac de Garde, territoire de Brescia, au commencement du XVI^e siècle, et morte le 27 janvier 1640 (2).

Du vivant d'Angèle de Mérici, les Ursulines ne formaient encore qu'une société de dames pieuses, appelée par les contempo-

(1) Dulaure, Histoire de Paris. — Chernel, Institutions de la France.
(2) Histoire de l'Eglise catholique, t. 24.

rains la divine compagnie; c'est quatre ans seulement après le décès de la fondatrice que cette association fut admise au rang des ordres religieux par le pape Paul V, qui autorisa les compagnes d'Angèle à faire des vœux perpétuels.

Les Ursulines furent cloîtrées; elles adoptèrent la règle de Saint-Augustin; leur costume fut un vêtement gris et noir (1).

Les premières institutrices de l'ordre de Sainte-Ursule apparurent en France en 1592, dans le comtat d'Avignon; elles y vivaient, isolées d'abord, dirigeant de petites écoles gratuites.

Nous avons dit plus haut leur établissement à Paris; parlons de leur congrégation à Bordeaux : c'est à cette dernière que se rattachent les Ursulines de Saumur.

A son retour d'un voyage à Rome pour l'élection du pape Clément VIII, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, exposa à ses diocésains les bienfaits des sœurs de Sainte-Ursule pour l'éducation des jeunes filles pauvres : il les avait visitées et jugées pendant son séjour dans la ville éternelle.

Son récit toucha trois demoiselles pieuses de la ville métropolitaine, Françoise et Marie de Cazères, Jeanne de la Mercerie; elles y fondèrent, le 24 juin 1606, une congrégation de l'ordre de Sainte-Ursule.

Le 25 mars 1607, une nouvelle compagne s'unissait à elles : elle s'appelait Anne de Beauvais et devait être, un jour, le 26 juillet 1648, la supérieure du couvent des Ursulines de Saumur (2).

Nous dirons, dans un dernier récit, la suite de cette installation saumuroise.

PAUL RATOUIS.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat auront lieu le jeudi 23 avril prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, n^o 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 18 avril prochain inclusivement.

Le tirage de la loterie des Dames de la Miséricorde aura lieu vendredi prochain, à une heure, au Bureau de bienfaisance.

La population de Sorigny (Indre-et-Loire) vient d'être mise en émoi par la nouvelle d'un crime épouvantable commis dimanche soir par un mari sur la personne de sa femme.

La femme Dumus venait d'obtenir un jugement en séparation contre son mari. Pour se venger, Dumus, furieux, s'est précipité sur sa malheureuse femme, armé d'une serpe, et lui en a asséné plusieurs coups sur la tête, jusqu'à ce que la mort s'en suivit.

Hier, à une heure de l'après-midi, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, accompagnés du docteur Danner, se sont rendus à Sorigny pour y constater le meurtre de la femme Dumus.

(Union libérale.)

Nous avons dit que l'auteur involontaire du triste accident arrivé dans la journée du dimanche gras, à Nantes, M. Adolphe Taupier, avait été arrêté et tenu à la disposition de la justice. Hier, le tribunal a rendu son jugement dans cette affaire. Il a été reconnu que M. Adolphe Taupier, après avoir brutalement précipité sa victime sur la voie du chemin de fer, sans avoir conscience de l'affreux malheur qui allait suivre, s'était précipité pour le retirer dès qu'il avait vu le danger, en s'exposant lui-même à être écrasé. M. Taupier a été condamné à 6 mois de prison.

Le bal donné dimanche 15 février par l'administration municipale de Châtelleraut, au profit des pauvres, a été très-brillant et très-animé.

La société de Châtelleraut s'était fait un devoir de répondre à l'appel qui lui était fait au nom de la bienfaisance. Les toilettes étaient fraîches et élégantes.

De tous les bals qui se sont succédés jusqu'à présent, au bénéfice des pauvres, celui

(1) Dictionnaire de Trévoux.
(2) Les Saints personnages de l'Anjou, de dom Clément, t. 2.

de dimanche a produit la recette la plus abondante; la moyenne avait à peine atteint 600 fr.; cette année, le bureau de bienfaisance recevra 1,008 fr. 30 cent., quitte de tous frais.

La Bourse, l'escalier, les abords de la salle présentaient l'aspect d'un parterre. Tout était disposé avec art et avec goût.

MANIFESTATION REGRETTABLE.

Nous avons à signaler une manifestation regrettable qui a amené l'arrestation de quatre jeunes gens d'Angers; ces jeunes gens, appartenant au contingent qui va être appelé prochainement, se promenaient par la ville avec un drapeau, et, selon cet usage stupide qu'on ne s'explique guère, chantaient à tue-tête les couplets les plus obscènes, qu'ils entremêlaient de la *Marseillaise*.

Des agents de police ayant voulu s'interposer pour faire cesser ce bruit et ce scandale, ont été grossièrement insultés par ces jeunes égarés, dont le cerveau était échauffé par de copieuses libations, et se sont vus dans l'obligation de procéder à l'arrestation de nos futurs guerriers.

Quand nos jeunes conscrits comprendront-ils donc qu'il serait plus digne et plus convenable de se préparer, par une tenue décente, aux sérieux devoirs que le service du pays va leur imposer, plutôt que de se livrer à ces promenades grotesques?

En ceci, on sacrifie aux habitudes, à la routine; il suffirait qu'une seule fois nos jeunes conscrits supprimassent cette sottise coutume pour qu'elle s'effaçât pour toujours de nos mœurs.

Et nous ne verrions plus nos jeunes soldats, chaque année, donner à nos populations ce triste spectacle de scandale et d'ivresse.

(Journal d'Angers.)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A ANGERS.

Le jeudi 19 février, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, à l'Évêché d'Angers, une réunion fort importante. Monseigneur avait appelé autour de lui, outre MM. les vicaires généraux et les membres du chapitre, MM. les curés de canton, les supérieurs des six collèges diocésains et des délégués des trente-quatre comités catholiques de l'Anjou.

La grande question à l'ordre du jour était la fondation d'une Université catholique dans l'Ouest, en prévision de la prochaine loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Tout le monde sait avec quelle activité M^{sr} Freppel poursuit depuis trois ans la réalisation de ce projet. M^{sr} l'archevêque de Tours s'était fait représenter, à cette conférence préliminaire, par M. le chanoine Denéchau; M^{sr} l'archevêque de Rennes par M. Guillois, supérieur du Grand-Séminaire; M^{sr} l'évêque de Laval par M. Sauvé, chanoine théologal, et M^{sr} l'évêque du Mans par M. l'abbé Chanson, vicaire général.

Après la récitation du *Veni Sancte*, M^{sr} l'évêque d'Angers a ouvert la séance par un discours où il a démontré la nécessité de créer en France des Universités catholiques libres. L'éminent Prélat a exposé et développé l'idée qu'il faut se faire d'une pareille institution, ses avantages et ses difficultés.

Entrant dans les détails de l'organisation projetée, il a vivement insisté sur le danger qu'il y aurait, pour le moment, à trop multiplier ces sortes d'établissements, au lieu de concentrer les forces des catholiques dans quatre ou cinq grandes Universités complètes et largement pourvues, à l'instar de l'Université de Louvain.

Ce discours, inspiré par des convictions profondes et une expérience déjà longue, a fait sur le nombreux et savant auditoire une vive impression.

Après monseigneur, plusieurs membres de l'Assemblée ont pris successivement la parole. M. le chanoine Maricourt a insisté particulièrement sur la nécessité de créer des Universités catholiques pour achever l'éducation morale et religieuse commencée au collège.

Dans un aperçu historique plein d'intérêt sur les anciennes Universités disparues à l'époque de la Révolution, M. le chanoine Bourquard a développé les avantages que présente, dans une même institution, l'alliance des cinq facultés de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres.

M. d'Espinay, conseiller à la Cour, et plusieurs autres membres de la réunion, ont confirmé, avec de nouveaux développements,

la nécessité de limiter à quatre ou cinq le nombre des Universités catholiques à établir dans toute la France.

M. le chanoine Sauvé, de Laval, a été vivement applaudi en donnant d'intéressants détails sur l'Université de Louvain qui a l'honneur de le compter au nombre de ses anciens élèves. M. Aubry, avocat, ancien professeur de Droit à l'Université de Québec, a présenté sur cet établissement des considérations analogues qui ont achevé de porter la lumière dans les esprits.

La question financière a pris une large place à cette grave séance. M. Léon Cosnier l'a traitée avec une grande sagacité, en montrant la possibilité de réunir, à l'aide d'un capital déjà en partie réalisé, les fonds nécessaires à une si grande Œuvre.

Après cet échange d'idées et ces discussions approfondies, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité sur la nécessité de fonder une Université catholique dans l'Ouest. Deux comités ont été nommés, séance tenante, l'un pour étudier l'organisation matérielle et financière de la future Université, l'autre pour s'occuper de toutes les questions relatives aux études et à l'enseignement. Il va de soi que les travaux de ces deux commissions sont purement préparatoires et devront être soumis à la haute approbation de NN. SS. les Evêques.

En terminant, l'assemblée, frappée des lacunes que présente le projet de loi qui doit être soumis à l'Assemblée nationale, a prié M^{sr} l'évêque d'insister auprès de MM. les députés de Maine-et-Loire, afin qu'ils obtiennent, pour les Universités libres, la faculté de conférer les grades de bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences.

En présence d'un tel accord de vues et d'une telle énergie de résolution, il y a tout lieu d'espérer que les catholiques de l'Ouest verront se réaliser prochainement l'idée d'une institution qui promet d'être si féconde pour les intérêts de la science et de la religion. C'est sous cette impression que l'assemblée s'est séparée, en appelant les bénédictions du ciel sur une œuvre dont le monde comprendra la haute importance.

(Union de l'Ouest.)

L'Espérance du peuple publie la pétition suivante :

ADRESSE DE LA BRETAGNE.

« A Messieurs les membres de l'Assemblée nationale.

» Messieurs les députés,

» Dans la guerre de 1870, la Bretagne a largement payé sa dette à la France.

» Elle a donné sans compter son argent et son sang.

» Vingt-cinq mille mobiles bretons ont été pendant le siège au premier rang des défenseurs de Paris.

» Cinquante mille mobilisés bretons réunis à cinquante lieues de leurs foyers étaient prêts, dès le mois de novembre, à combattre l'ennemi, si on leur eût tenu parole et donné des armes.

» Au lieu de cela, on les laissa deux mois dans la boue et la misère; on les envoya à l'ennemi avec des fusils qui ne portaient pas.

» Et pour prix de leurs efforts, de leurs sacrifices et de leurs souffrances, les Bretons virent un jour afficher sur les murs un acte officiel les accusant de lâcheté et de débandade, leur imputant la perte de la bataille du Mans et de la dernière armée de la France.

» Après avoir pris à la Bretagne ses enfants, on lui prenait son honneur.

» Messieurs les députés,

» L'Assemblée nationale, dans sa sagesse, a ordonné, sur les actes du gouvernement de Tours et de Bordeaux, une enquête dont la Bretagne, avant de demander justice, a patiemment attendu le résultat.

» La Commission chargée de cette enquête vient de publier un rapport qui justifie les Bretons, et qui est pour leur honneur un commencement de réparation.

» Mais la justice ne sera point entière, la réparation ne sera point complète tant que l'Assemblée elle-même n'aura point prononcé.

» Nous venons donc, messieurs les Députés, vous prier d'achever votre œuvre, d'appeler à votre tribunal cette cause qui est celle de tous les Bretons, et de rendre, après discussion, un verdict souverain par lequel nous vous demandons :

» De faire justice à la Bretagne;

» De venger son honneur;
» De condamner sévèrement les auteurs de nos souffrances, de nos déceptions et de nos désastres.»

L'Espérance dit que des exemplaires de cette pétition vont être offerts en différents endroits à la signature des familles et des amis des mobilisés de la Bretagne.

La loi du 12 juillet 1873 dispose que, chaque année, les anciens militaires et marins, ainsi que leurs assimilés de la garde mobile, de la garde nationale et des corps auxiliaires, dont les blessures et les infirmités contractées au service nécessiteraient l'emploi des eaux, seront, après en avoir obtenu l'autorisation du ministre de la guerre, sur l'avis de la commission spéciale instituée dans chaque département, par l'instruction ministérielle du 3 mai 1844, transportés et hospitalisés aux frais de l'Etat, dans les localités déterminées par le ministre de la guerre.

Les anciens militaires qui seraient dans le cas d'obtenir le bénéfice de la loi sus-visée devront faire parvenir, dans le plus bref délai possible, leur demande à M. le général commandant le département.

Chaque demande devra être accompagnée : 1° d'un certificat délivré par le médecin de la localité et visé par le maire; 2° d'un certificat du maire constatant que le pétitionnaire se trouve dans une situation de fortune qui ne lui permet pas de prendre les eaux à ses frais; 3° et enfin d'une copie, certifiée par le maire, du congé, de l'état de service ou de toute autre pièce établissant la qualité d'ancien militaire du demandeur.

M. de Holozé, directeur du Grand-Théâtre de Nantes, a fait convoquer ses pensionnaires, afin de leur faire connaître qu'il se trouvait forcé de suspendre son entreprise.

On dit que les artistes sont très-mal disposés à recevoir cette communication, ayant plusieurs griefs à reprocher à leur directeur.

Ce soir, au théâtre de Tours, aura lieu la première représentation de *Monsieur Alphonse*.

C'est également ce soir qu'aura lieu, à Angers, la neuvième représentation de la *Fille de M^{me} Angot*.

Faits divers.

Vers 4 heures du matin, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, aux Trois-Moutiers, la femme Saunière fut réveillée par les cris poussés par ses oies. La femme Saunière se leva aussitôt et vit deux de ses oies se promenant dans la cour. Ces bêtes, moins vigilantes que celles du Capitole, avaient donné l'alarme trop tard, car un voleur s'était emparé d'une malle appartenant à la femme Saunière.

On est, dit-on, sur la trace du voleur.

LES ÉPONGES.

Depuis une quinzaine de jours environ, de nombreuses boutiques non louées sont occupées par des marchands d'éponges, tellement ce produit est abondant en ce moment. Ces éponges nous arrivent des archipels de Syrie; les plus belles ont été pêchées dans les îles de Calymnos, de Beirouth, de Rhodes et de Bengazi. La différence qui distingue la provenance de ces diverses variétés et qualités est tellement légère, qu'elle échappe à l'acheteur ordinaire; mais le connaisseur ne s'y trompe guère, car chacune de ces îles produit des éponges d'une couleur et d'une forme spéciales.

Le commerce reconnaît deux sortes d'éponges : les éponges de Venise, ainsi appelées, parce que Venise, au temps de sa splendeur commerciale, était le port d'arrivage des produits syriens, et les éponges dites Havane, qui proviennent de la possession anglaise de Nassau.

Il paraît que c'est un très-bon commerce, car on ne perd rien de l'éponge, et certaines espèces, que leur dimension, ou trop grande ou trop petite, semble rendre impropres à l'usage, trouvent, au contraire, un emploi qui les rend précieuses. Telles sont les petites éponges rondes, dites *biberon*, qui atteignent

jusqu'au prix de 2 à 3 fr., et dont le débit s'élève à plusieurs milliers par mois, rien qu'à Paris.

Les rognures de grosses et moyennes éponges sont achetées pour filtrer les eaux. Bref, c'est un produit, en général, dont le chiffre de vente s'élève, pour la France, d'après les tableaux du commerce extérieur, entre 6 et 7 millions.

Nous connaissons, rue Lafitte, un coulisier de premier ordre, qui doit à Dieu et au diable. Sa maison est accablée d'hypothèques. Le docteur F***, médecin de cet honnête homme et grand administrateur de purgatifs, lui disait avant-hier :

— Il serait urgent de purger votre valet de chambre, votre groom et votre cocher. Tous vos domestiques ont une figure jaune qui n'annonce rien de bon.

— Mon cher docteur, répondit le coulisier, je vous donne plein pouvoir : purgez toute ma maison, et mes hypothèques par dessus le marché.

Une dame étant allée visiter un Anglais qui possède un cottage à Boulogne-sur-Mer, admira surtout dans la basse-cour des dindons d'une variété fort rare.

— Je étais le seul, dit l'Anglais en se renorgeant, qui possédais en France ces oiseaux superbes.

— Monsieur, dit la dame, vous seriez bien aimable si vous vouliez m'en donner un jour quelques œufs.

— Oh! yes, je ferai mieux, beaucoup mieux! répondit le galant insulaire.

Il y a deux jours, la dame reçut une grande cage renfermant deux de ces mêmes volailles qui avaient été l'objet de son admiration, le tout accompagné de la lettre suivante :

« Madame, je priais vous d'accepter deux dindons de mon espèce. »

CONCOURS POÉTIQUES DE BORDEAUX.

Appel aux Poètes.

Le douzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1874. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir*.

Dernières Nouvelles.

Les bruits répandus sur les nouvelles tentatives de restauration monarchique, avec acceptation par le comte de Chambord du drapeau tricolore, sont dénués de fondements.

Le bruit d'une circulaire du cardinal Antonelli, engageant les évêques à aller à Rome, est démenti.

MM. Ledru-Rollin et Naquet sont allés dans le Vaucluse.

Les avis de Bayonne assurent que les carlistes ont abandonné Portugaleta; Elio a repris le commandement des carlistes.

Les listes de souscription, pour les fourneaux économiques, publiées par l'*Officiel*, atteignent 400,000 fr.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. HENRI CHANTILLY.

JEUDI 26 février,

Représentation choisie au bénéfice de M^{lle} LAVENARD.

Le Supplice d'une femme

Drame en 3 actes, de la Comédie-Française, par M. Emile de Girardin.

Les Enfants terribles

Scènes de Gavarri, mêlées de couplets, en 2 actes, de MM. Clairville et L. Thiboust.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Cocardeau*.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

On commencera par le *Supplice d'une Femme*.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
 L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
 Le 54^e fascicule, JAY à JUS, est en vente.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
 publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.
LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
 publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.
LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
 publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.
5, rue des Filles-Saint-Thomas
 (place de la Bourse), Paris.

DOUZE NOELS PROVENÇAUX
 DE NICOLAS SABOLY (1669 à 1674),
 Traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix (hommes et femmes),
 Par CHARLES SOULLIER,
 Auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.
 PRIX DE LA COLLECTION : 3 fr. — Chaque Noël séparé, 1 fr. — Chaque partie séparée du chœur, 30 centimes.
 Chez Gustave AVOCAT, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE
 Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow,

Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,311.
 Vervant, le 28 mars 1866.
 Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
 A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N^o 78,364.
 M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N^o 68,471.
 M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en têtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière colorée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 31 février.

Froment (l'h.) 77 k.	29 48	Huile de lin.	50
2 ^e qualité.	74 28 99	Graine tréfle	50
Seigle	75 10 50	— luzerne	50
Orge	65 18 23	Foin (h. bar.)	780
Avoine h. bar.	50 13	— — —	780
Fèves	75 17 50	Paille	780
Pois blancs	80 38	— cassées	50
— rouges	80 39	— — —	50
Graine de lin.	70	Clre jaune.	50
Colza	65	Chanvres 1 ^{re}	50
Chenevis	50 23 50	qualité (sak. 500)	50
Huile de noix	56 136	— chenevis	50
— chenevis	50		

COURS DES VINS.
 BLANCS (2 hect. 30).
 Coteaux de Saumur, 1873. 1^{re} qualité 175
 Id. 2^e id. 90
 Ordin., envir. de Saumur 1873, 1^{re} id. 90
 Id. 1873, 2^e id. 85
 Saint-Léger et environs 1873, 1^{re} id. 95
 Id. 2^e id. 85
 Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1^{re} id. 80
 Id. 2^e id. 75
 La Vienne, 1873. 2^e id. 80

ROUGES (2 hect. 20).
 Souzay et environs, 1873 140
 Champigny, 1873. 1^{re} qualité 140
 Id. 2^e id. 130
 Varrains, 1873 150
 Varrains, 1873. 1^{re} qualité 140
 Bourgueil, 1873. 2^e id. 130
 Id. 3^e id. 120
 Restigné 1873 1^{re} id. 130
 Chinon, 1873. 2^e id. 120
 Id. 3^e id. 110

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 05	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	802 50	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	275	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	86	»	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	651 25	1 25	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	411 25	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	283 75	1 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	345	2 50	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	555	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 40	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	3 75	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	93 35	»	05	Est, jouissance nov.	497 50	2 50	»	Orléans	278 25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	223 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	888 75	3 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	275	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	2	»	Midi, jouissance juillet.	590	»	5	Est	269 75	»	»
— 1865, 4 %	451 25	1 25	»	Nord, jouissance juillet.	1010	1 25	»	Nord	280 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	290	»	1	Orléans, jouissance octobre.	850	5	»	Ouest	269 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	237	1 50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	535	2 50	»	Midi	275 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3960	»	40	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	259 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	533 75	3 75	»	Compagnie parisienne du Gaz.	743 75	3 75	»	Vendée	242 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	Société Immobilière, j. janv.	11 25	»	1 25				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	263 50	»	»								

GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 02 — — — — — — — — —	soir, omnibus.
1 — 33 — — — — — — — — —	soir, omnibus.
4 — 13 — — — — — — — — —	express-omnibus.
7 — 27 — — — — — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	
8 — 30 — — — — — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — — — — — —	express-omnibus.
12 — 38 — — — — — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — — — — —	soir, omnibus.
10 — 30 — — — — — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 4,
 Actuellement occupée par M^{me} Milsonneau-Epagnéul.
 S'adresser à M. COUTURIER, ou à M. PRAX, propriétaire au Pont-Fou-chard. (47)

AVIS IMPORTANT
M. ACHILLE
 M^{re} DENTISTE DE PARIS,
 PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE,
 Spécialiste pour le remplacement des dents,

Arrivé à SAUMUR, a l'honneur d'informer que le système **Alvéolo-Maxilliforme**, dont il est inventeur, est la perfection suprême de l'art dentaire, unique pour sa précision; il permet de mâcher les aliments les plus durs; il est surtout précieux pour les orateurs, les artistes, les professeurs, les commerçants, en un mot, à tous ceux qui font un usage fréquent de la parole, à laquelle il rend son articulation et sa sonorité primitives.
 Le système **Alvéolo-Maxilliforme** permet l'adaptation de toutes les pièces dentaires et des dentiers complets, sans extraction des racines ni des dents restantes; la pose s'en effectue sans souffrances; la base en est attractive et moelleuse; les gen-cives s'y impriment d'elles-mêmes et y reposent comme dans une alvéole naturelle.

Le système **Alvéolo-Maxilliforme** rend le remplacement des dents accessible à tous, attendu qu'il permet de concilier la solidité, la perfection et le bon marché.
 M. ACHILLE est descendu à Saumur, Hôtel d'Anjou; il est visible tous les jours, de une heure à cinq heures.

Il se rendra chez les personnes qui voudront bien le faire demander, de neuf heures à midi.
 Entrée particulière par la porte cochère.
AU PREMIER.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Capital : 120 Millions.

SIÈGE SOCIAL : 54, RUE DE PROVENCE.

L'Agence de la Société Générale à Angers, rue d'Alsace, 21, délivre aux personnes qui en font la demande, des Bons à échéances fixes émis par le siège social à Paris.

Ces Bons à ordre ou au porteur sont munis de coupons semestriels, payables sans frais et sans réduction d'impôts, à toutes les caisses de la Société.

Les coupures sont de fr. 100. — 500. — 1000. — 5000. — 10000. — 25000.
 Les échéances peuvent varier de trois mois à cinq ans, au gré du demandeur.

L'intérêt varie suivant la durée des Bons; actuellement, il est fixé comme suit :

Pour les Bons de 3 mois à 5 mois. 4 %
 — de 6 — à 11 — 5 %
 — de 1 an à 5 ans. 5 1/2 %

L'Agence de la Société Générale, à Angers, paie à bureau ouvert, et sans prélever aucune commission, les coupons de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Elle se charge pour sa clientèle des opérations suivantes :
 Service des chèques, délégations sur toutes les Agences de la Société, ordres de bourses, achat de coupons, placement direct d'obligations des Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, escompte des Effets de commerce, Billets de crédit circulaires sur les principales places de l'Europe, etc.

(Des renseignements plus précis seront adressés aux personnes qui en feront la demande.) (74)

Vient de paraître.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

ORAISON FUNÈBRE DE M. J.-B. FOURMY

Ancien curé de Saint-Pierre de Saumur,

Prononcée par M. l'abbé PELTIER, vicaire à la cathédrale d'Angers,

SUIVIE

DU DISCOURS DE M. LOUVET

Ancien maire de Saumur, aux obsèques de M. Fourmy.

Prix : 1 franc. — Au profit des pauvres.

Vente au comptant.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITÉ DE CUBAGE

DES BOIS RONDS ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^{me} déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage;

Par M. MONTAUDRY,

Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.